

25 novembre 2021

Communiqué du SEOD

Assemblée des délégués du SEOD du 25 novembre 2021 Les décisions principales

L'Assemblée a refusé dans un premier temps de retirer de l'ordre du jour le point relatif à la participation financière du SEOD au projet de biogaz de Courtemelon. Le retrait avait été demandé par la Ville de Delémont afin de reconsidérer l'engagement du SEOD dans le projet. Historiquement, le projet biogaz avait fait l'objet d'une première décision du SEOD en 2017 portant sur une participation financière d'un million de francs. Le projet ayant changé de nature, passant de la production d'électricité à l'injection de gaz dans le réseau régional, le SEOD a souhaité confirmer la décision de 2017. Le prêt approuvé à l'unanimité des communes présentes sera d'un montant de 976'000 francs. Les fonds propres du SEOD permettront d'engager cette dépense sans passer par un crédit hypothécaire.

Le point relatif à l'élargissement de la route d'accès à la décharge de Boécourt a été retiré de l'ordre du jour car l'administration cantonale n'a pas donné l'autorisation d'agrandir le profil de la route. Celle-ci sera simplement améliorée.

Le SEOD va restituer 10 francs (+TVA) par habitant aux communes membres étant donné le bénéfice prévu en 2021. La somme sera versée durant plusieurs années étant donné les bonnes perspectives financières du SEOD. Les communes devront investir le montant dans la gestion des déchets.

Le SEOD dépensera 650'000 francs pour la remise en état complet de l'ancienne décharge de Boécourt. Cette dépense permettra d'étanchéifier la décharge, de mettre une couche de terre et de clôturer le secteur. Celuici sera finalement remis à l'agriculture.

Le contrat de la secrétaire du SEOD sera modifié. Il passera d'un statut à durée déterminée à une durée indéterminée. Le volume de travail sera augmenté de 40 à 50%. De plus, une personne indépendante interviendra à la demande si les besoins de l'exploitation devaient l'exiger.

Un crédit d'investissement de 550'000 francs a été autorisé par l'Assemblée des délégués pour anticiper certains travaux d'agrandissement de la décharge. Ces travaux étaient prévus dans quelques années mais les contrats signés pour l'accueil de mâchefers genevois et fribourgeois jusqu'en 2025 nécessitent un agrandissement immédiat. La décharge de Boécourt accueillera les mâchefers et les déchets pollués jurassiens durant 30 ans.

Le budget 2022 du SEOD prévoit un bénéfice de 1,149 million. Il est essentiellement dû au bénéfice d'exploitation de 1,5 million de la décharge de Boécourt. L'incinération des ordures ménagères entraînera quant à elle un déficit de 114'700 francs. Ces bons résultats permettront de diminuer la taxe à la tonne de 10 francs pour tous les clients. Elle passera de 90 à 80 francs.

Contact: Michel Tobler, président du SEOD

079 296 68 75